

responsabilité du médecin ayant recours à cette manœuvre dans le cas moins favorable mais plus commun d'un adulte porteur d'une hernie habituellement réductible étranglée depuis plusieurs heures.

On a le droit à l'heure actuelle de taxer de criminelle la pratique du taxis en pareil cas, et ceci parce que rien n'autorise le médecin qui va y avoir recours à affirmer qu'il ne risque pas de réduire une anse intestinale profondément altérée, peut-être gangrénée, sinon déjà perforée, baignant dans un liquide dont nous connaissons bien maintenant la très grande et très fréquente septicité.

Triompher par le taxis d'un semblable étranglement herniaire, c'est déterminer presque d'une façon certaine une péritonite septique généralisée.

On me dira qu'il y a là une question de temps aisément appréciable et que, si réellement le début des accidents remonte à plusieurs heures, il serait criminel de tenter le taxis, mais que, si le début est de date récente comme je l'ai supposé plus haut, la responsabilité du médecin se trouve considérablement diminuée.

Tel n'est pas mon avis; je me souviens, étant de garde à l'hôpital St-Antoine, avoir opéré une nuit, d'urgence, une femme atteinte d'une hernie inguinale étranglée qui, au dire de la malade, serait apparue le matin même. L'état général n'était pas mauvais, si bien que j'ai hésité un instant à différer l'intervention jusqu'au lendemain.

Or, j'ai trouvé un intestin si profondément altéré que j'ai été conduit à le réséquer. L'étranglement n'était cependant pas extrêmement serré, et je suis convaincu que le taxis aurait réussi à triompher de l'obstacle, on devine aisément ce qui en serait résulté.

Le souvenir seul de ce cas m'empêchera toujours de pratiquer chez l'adulte même un essai de taxis, et cela dans le cas en apparence le plus favorable, tant j'aurai crainte de réussir et de réduire une anse intestinale perforée ou gangrénée.

Cette complication, la péritonite généralisée, est, de tous